

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de Champdôtre, dûment convoqué le 19 août 2022, s'est réuni en séance ordinaire, le 14 septembre 2022 à 19h00, à la mairie de Champdôtre, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Louis LAGUERRE.

Début de la séance : 19h00.

Nombre de conseillers en exercice : 14 – Quorum : 8

Étaient présents : Jean-Louis LAGUERRE ; Christine MARCHAND ; Philippe MAGDELAINE ; Vincent URSO ; Marc GREMERET ; Delphine GOMEZ ; Stéphanie HELIOT ; Véra Lucia MYET ; Benoît NOURRY ; Frédéric BALANDRAUD ; Philippe SORDEL.

Étai(en)t excusé(s) : /

Étai(en)t absent(s) : Florence JACQUOT ; Marc-Antoine LUQUIN ; Sébastien SORDEL.

Pouvoirs : Sébastien SORDEL donne pouvoir à Philippe SORDEL.
Marc-Antoine LUQUIN donne pouvoir à Véra Lucia MYET.

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance
- Arrêt du procès-verbal de la réunion du 24 mai 2022
- Compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation qu'il a reçue du conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.
- Lancement de procédure de marché public : consultation d'un cabinet ou d'un architecte pour mission de maîtrise d'œuvre - Travaux de réhabilitation de l'ancien restaurant en services communaux et logements. Marché à procédure adaptée (MAPA).

-Nomination du secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal nomme Mme Christine MARCHAND pour remplir les fonctions de secrétaire.

-Arrêt du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 mai 2022.

Le projet de procès-verbal de la réunion du 24 mai 2022 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du conseil municipal.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 24 mai 2022.

-Compte-rendu des décisions prises par le maire :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qu'il a reçue du conseil municipal :

- Décision du Maire n°04/2022 : Portant acquisition d'un broyeur
- Décision du Maire n°05/2022 : Portant sollicitation de l'aide de l'Ingénierie Côte-d'Or : Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) concernant la réhabilitation de l'ancien restaurant en services communaux et logements.
- Décision du Maire n°06/2022 : Portant acceptation d'un devis – SICECO
- Décision du Maire n°07/2022 : Portant renouvellement de baux à ferme

L'exposé du maire, le conseil municipal prend acte du compte-rendu des décisions prises par le Maire.

1/ Délibération n°20/2022 : Lancement de procédure de marché public : consultation d'un cabinet ou d'un architecte pour mission de maîtrise d'œuvre - Travaux de réhabilitation de l'ancien restaurant en services communaux et logements. Marché à procédure adaptée (MAPA).

Rapporteur :

M. Jean-Louis LAGUERRE, Maire.

Le Rapporteur expose :

VU la Loi n°85 -704 du 12 juillet 1985, modifiée,

VU le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, modifié par le décret n°2017-516 du 10 avril 2017 relatif aux marchés publics

VU la décision du Maire n°01/2021 retenant le projet de réhabilitation de l'ancien restaurant et lançant une étude de faisabilité (mission de diagnostic) pour ce projet.

VU la décision du Maire n°05/2021 portant choix de l'architecte pour la mission de diagnostic

VU la décision du maire n° 5/2022 du 14/06/2022 concernant la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux de rénovation de l'ancien restaurant en services communaux et logements avec Ingénierie Côte-d'Or (ICO).

INDIQUE que le conseil municipal ayant retenu le projet de réhabilitation de l'ancien restaurant de la Place, en services communaux et logements, décide le lancement d'une consultation pour la désignation d'un cabinet ou d'un architecte qui assurera la mission de maîtrise d'œuvre nécessaire pour mener à bien la réalisation des travaux ; La procédure de consultation pour la conclusion d'un marché public sera lancée dès la semaine prochaine,

Article 1er - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

Rénovation intérieure, extérieure et thermique de l'ancien restaurant de la place : Marché de travaux.

Article 2 - Le montant prévisionnel du marché

Le coût prévisionnel des travaux H.T. est estimé à 650 000 € HT.

Article 3 - Procédure envisagée

La procédure utilisée sera la procédure adaptée (article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré,

DECIDE,

à l'unanimité des membres présents,

- D'APPROUVER le lancement d'une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre
- D'AUTORISER le lancement des consultations conformément au code de la commande publique
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation l'exécution de ce marché ainsi qu'à signer toutes les autres pièces relatives à ce marché de maîtrise d'œuvre.
- CONFIRME que les crédits destinés au financement des dépenses afférents à ces travaux seront inscrits au budget.

Délibération

Télétransmise en préfecture le :

19 septembre 2022

Publiée sur internet le :

20 Septembre 2022

2/ Questions diverses

M. le Maire :

- informe le conseil municipal de la démission de Mme Hélène RICHON du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

La délibération 20/2022 a été examinée au cours de cette séance à laquelle étaient présents Jean-Louis LAGUERRE ; Christine MARCHAND ; Philippe MAGDELAINE ; Vincent URSO ; Marc GREMERET ; Delphine GOMEZ ; Stéphanie HELIOT ; Véra Lucia MYET ; Benoît NOURRY ; Frédéric BALANDRAUD ; Philippe SORDEL.

La secrétaire de séance

Le Maire

Mme Christine MARCHAND

Jean-Louis LAGUERRE

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la présente séance a été affichée sur le site internet de la mairie le 20 septembre 2022.